



REGLEMENT INTERIEUR

L'adhésion à la section Basket engage les adhérents et les parents :

- A aider la section aux transports, les tenues de table, les lavages des maillots et les goûters pour les matchs du licencié et à se faire remplacer en cas d'absence ;
- A respecter les éducateurs sportifs en veillant à ce que le licencié soit disponible pour chaque entraînement et pour chaque match, en vérifiant les horaires des matchs et prévenir le responsable d'équipe en cas d'absence ;
- A ne pas laisser le licencié à la charge de la section, après l'entraînement ou les matchs. Les parents qui viennent déposer les jeunes doivent s'assurer de la présence de l'éducateur sportif ;
- A faire preuve d'esprit sportif : encourager les joueurs, respecter les décisions des arbitres. Le public a aussi un devoir de bonne tenue garant de l'esprit de la section.
- A respecter la charte de bonne conduite ;
- A respecter la charte du Vivre Ensemble ;
- A respecter la charte d'éthique et de déontologie du sport d'ile de France ;
- A respecter l'éco charte ;
- A respecter les consignes des responsables de la section Basket ;
- Toute incivilité avérée **sur le terrain ou en dehors du terrain** fera l'objet de sanction (Suspension d'entraînement, suspension de match de compétition, exclusion provisoire ou définitive de la section, interdiction de présence ou autres).

En cas de non respect du règlement intérieur, l'adhérent s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la section avec bien entendu le non-remboursement de sa cotisation.